

<b>Zeitschrift:</b>	Revue de linguistique romane
<b>Herausgeber:</b>	Société de Linguistique Romane
<b>Band:</b>	43 (1979)
<b>Heft:</b>	169-170
<b>Artikel:</b>	Nouvelles recherches concernant chu considéré comme démonstratif- article en picard
<b>Autor:</b>	Debrie, René
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-399671">https://doi.org/10.5169/seals-399671</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## NOUVELLES RECHERCHES CONCERNANT *CHU* CONSIDÉRÉ COMME DÉMONSTRATIF-ARTICLE EN PICARD

Dans une précédente étude<sup>1</sup>, nous avons pu montrer, en nous appuyant à la fois sur la dialectologie et la toponymie, que le démonstratif-article *chu* occupe une place importante dans la partie ouest de l'actuel département de la Somme.

Nous nous proposons présentement d'élargir la recherche en apportant des éléments nouveaux concernant ce mot afin d'en mieux saisir le rayonnement géographique ainsi que l'emploi et ses incidences sur l'ensemble de la littérature picarde du moyen âge à nos jours. Nous commencerons par les témoignages de l'emploi de *chu* dans les anciens textes picards. Les plus anciens de ces textes que nous avons pu retrouver attestant l'usage de *chu* remontent au XII<sup>e</sup> siècle.

A l'article *chu* de son *Dictionnaire de l'ancienne langue*, Frédéric Godefroy cite un exemple emprunté au Cartulaire de Selincourt dont il a consulté le manuscrit (ou une partie de celui-ci) à la Bibliothèque municipale d'Amiens<sup>2</sup>. Nous avons dépouillé intégralement ce volume, si bien que nous sommes en mesure de dire que *chu* figure deux fois, dès 1265, page 305<sup>3</sup> et page 307<sup>4</sup> ;

1. « Sur quelques formes masculines d'adjectifs démonstratifs dans l'œuvre de Robert de Clari », *RLiR*, janvier-juin 1973, p. 181-191.

2. Ce texte a été publié depuis sous le titre « Le Cartulaire de l'Abbaye de Selincourt » par M. G. Beaurain, *Mémoires de la Soc. des Ant. de Picardie*, tome XL, Paris, Picard, 1925, 479 p.

3. « et de le terre qui a tient a *chu* manoir et me partie d'une pieche de terre. »

4. « ... celle aumosne et *chu* don que Emmeline dame de Selincourt a fait a l'église Saint Pierre de Selincourt. » (Remarquons, en passant, que la forme féminine du démonstratif : *cele* n'apparaît que rarement dans le Cartulaire à côté des formes picardes : *chele* et *ichele*.)

deux fois en 1273, aux pages 325<sup>1</sup> et 368<sup>2</sup>; deux fois en 1275, p. 248<sup>3</sup>; une fois en 1285, p. 363<sup>4</sup>; une fois en 1301, p. 365<sup>5</sup> et une fois en 1355, p. 374<sup>6</sup>.

Le Cartulaire de Selincourt est, sans aucun doute possible, un texte rédigé par un scribe originaire du lieu. Or Selincourt se trouve à quelques kilomètres au nord-ouest de Thieulloy-l'Abbaye (localité qui figure sur la carte de la page 187 de mon article publié par la *RLiR*, en 1973, et cité note 1 *supra*) et à quelques kilomètres à l'ouest de Camps-en-Amiénois (nom qui figure aussi sur cette même carte).

Deux documents de 1280<sup>7</sup> attestent la présence de *chu* à Picquigny, à environ douze kilomètres au nord-ouest d'Amiens et dans une localité qui relève de sa juridiction. Étant donné la parfaite authenticité des textes signalés ci-dessus, il y a tout lieu d'admettre comme valable la « variante » de *cil*, que donne avec la forme *chus*, La Curne de Sainte-Palaye<sup>8</sup> dans le

1. « et en *chu* costé meisme a le terre ».

2. « dame de *chu* meisme lieu ».

3. « ne si serjant warde de *chu* bos, ne puissent aler entour *chu* bos. » (Notons qu'il s'agit là de l'exemple même retenu par F. Godefroy, avec une légère erreur de date, 1274 au lieu de 1275).

4. « et dame Marge ki fu fame Godrich set saus a *chu* mesme terme a tenir ».

5. « aveucques neuf vins livres de parisise ke je leur doi prendre seur *chu* meesme molin. »

6. « et tous li convers de *chu* meesme lieu. »

7. Il s'agit : 1) du contrat de mariage de Jean de Varennes avec Jeanne de Picquigny (Archives départementales de la Somme, série F III) : ... : sachent tout ke je au traitier et au faire le devant dit mariage et les convenances dudit mariage ench loiaumont enconvenues audit vidame par meisme *chu* mariage, faisant li quels mariages ne pooit estre autrement fait que puis *chu* jour avant je ne donrois ne venderoie, ne feroie chose en autre quelcunques maniere ke che fust... » 2) du document coté E 129 : Hommage lige du sire de *Fluy* au vidame d'Amiens :

« ...Derekief, je tieng du devant dit vidame, men segneur, l'hommage lige, sans parie de teres ki sont ou tereoir de *Fluy* en pluiseurs pieches, lesqueles furent du fief men segneur Renier Kignon et rente en ches teres et en autres, en *chu* tereoir, de *chu* fief, et toute justiche et toute segnourie qui appartient a ches teres et a chele rente devant dite et l'oumage Jehan de Betencourt, de quankes il a a *Fluy*. »... Précisons que si, comme il y a tout lieu de le penser, le scribe est originaire de *Fluy*, il s'agit d'une localité qui se trouve à environ vingt kilomètres à l'ouest d'Amiens et à dix kilomètres à l'est de Camps-en-Amiénois.

8. *Dictionnaire de l'ancienne langue*, tome 4, p. 24 (Niort, Favre, 1875-1882, 10 vol.). En page III de son édition de *Li Romans de carité et Miserere* du Renclus de Moiliens (2 vol. Paris, 1885), van Hamel apporte ce détail intéressant : « La Curne de Sainte-Palaye n'emprunte pas seulement plusieurs mots de son glossaire à des vers du Renclus, il consacre en outre quelques-unes de ses notices manuscrites à des manuscrits de notre poète ».

folio 199 du « livre du Reclus de Morliens ». Nous savons, en effet, que le « reclus de Morliens » a pu séjourner à Molliens-Vidame (à deux kilomètres à l'est de Camps-en-Amiénois) avant d'être moine à l'abbaye de Saint-Fuscien-au-bois, au sud d'Amiens et qu'il écrivit son œuvre, selon toute vraisemblance, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou au début du XIII<sup>e</sup>.

Le *Cueilloir de l'Hôtel-Dieu d'Amiens* de 1277<sup>1</sup> atteste aussi la présence du démonstratif<sup>2</sup>. Ce témoignage nous paraît d'autant plus précieux que nous avons affaire, vraisemblablement, à un scribe originaire d'Amiens ou des environs immédiats et que nous pouvons, par conséquent, considérer que les limites extrêmes de l'emploi de *chu*, au moyen âge, se situent précisément dans les parages de notre capitale provinciale. Cette observation est d'ailleurs corroborée par la présence de *chu* à Corbie, à l'est d'Amiens, au siècle suivant, en 1340<sup>3</sup>.

Un document de 1277<sup>4</sup> révèle encore la présence du démonstratif à Amiens. La proximité d'Amiens est confirmée une nouvelle fois, en 1291, grâce à un autre exemple de Godefroy<sup>5</sup>.

Dans des textes du moyen picard, nous avons déjà remarqué la présence de *chu*. Le fait que le « Discours du curé de Bersy »<sup>6</sup> le révèle est significatif

1. Publié par G. Boudon (Amiens, 1913, 46 p.). Notons ici que Gossen, qui signale l'ouvrage dans la Bibliographie de sa *Grammaire de l'ancien picard* (Paris, Klincksieck, 1970), en page 35, n'a pas exploité le document puisqu'il ne fait nulle part mention de *chu* (oubli déjà signalé à propos de Robert de Clari, p. 182 de mon article de la *RLiR* 1973). Il est curieux de constater encore qu'ayant mentionné le « Cartulaire de Selincourt », dans la Bibliographie de son ouvrage, cette forme ait totalement échappé à son attention.

2. Nous ne jugeons pas indispensable de reproduire intégralement les passages intéressants au risque d'allonger démesurément notre texte. Nous nous bornons à indiquer les références de pages et de numéros : p. 13, n° 74 ; p. 18, n° 96 ; p. 33, n° 186 et 187.

3. Nous partons d'un exemple et d'une référence de Godefroy : « et de plusieurs hommages appartenant a *chu* fief » (1340 Cartulaire Esdras de Corbie-Richel. L 17 768-f° 58-r°) pour attester le fait (nous pensons que le Cartulaire Esdras s'apparente au « Censier de Corbie » manuscrit de 1331 qui se trouve à la Bibliothèque Nationale et qui est mentionné dans ma thèse secondaire de doctorat *Les noms de lieux et les noms de personnes de Warloy-Baillon — Amiens, Eklitra*, 14, 1973, 166 p. —, en page 11).

4. Nous lisons en page 94 de *La vigne en Picardie* de Duchaussoy (Amiens, Mém. Ant. de Pic. et Paris, 1926) : « En 1277, Henri de Halencourt, écuyer, a vendu à Nicholon du Quanel pour 2 cents et 50 livres, tout le clos et le manège de *chu* clos et toutes les appendances... »

5. « li couvens de *chu* meisme lieu » (ch. de 1291, Paraclet, Archives, Somme). Le Paraclet désigne un établissement religieux qui se trouvait tout près de Cottency, localité située à environ quinze kilomètres au sud-est d'Amiens.

6. Flutre, *Le Moyen picard* (Amiens, 1970)

et vient appuyer l'assertion de Fernand Carton : « Ce Discours date de 1640 et il est en parler des environs de Corbie...<sup>1</sup> ».

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le Père Daire (1713-1792), originaire d'Amiens, emploie *chu* dans une chanson picarde dont il est l'auteur incontesté<sup>2</sup>.

Nous avons à faire état maintenant de l'emploi de *chu* dans des textes de picard moderne.

On ne s'étonne pas que Corblet ait repéré l'existence du mot dans sa grammaire qui précède l'important glossaire qu'il a élaboré<sup>3</sup>. André de Poilly (1777-1852), auteur originaire d'Abbeville, emploie *chu*, en 1833, comme adjectif démonstratif : exemple : « *chu livre* »<sup>4</sup>. Plus significative est la rencontre du mot dans une chanson<sup>5</sup>, qu'on peut difficilement dater avec précision, mais qui appartient au parler de Fienvillers, localité située à sept kilomètres environ au nord d'Halloy-lès-Pernois (cf carte p. 187-*RLiR*, 1973-article cité note 1 *supra*). On rencontre encore *chu* dans une autre chanson, en 1873<sup>6</sup>. Vers 1930, un auteur picardisant d'Airaines : Ernest Fréville, utilise fréquemment *chu*<sup>7</sup>.

1. François Cottingnies, *Chansons et Pasquilles* (Arras 1965), cf. p. 350.

2. « en *chu* chiecle chy... » Chanson manuscrite de 1748 figurant dans *Aeriana* ou *Recueil de pièces fugitives en vers* (Manuscrit du fonds Masson, Bibliothèque municipale d'Amiens, cote : 2272).

3. *Glossaire du patois picard* (Mém. Ant. de Pic. 1851), cf. première partie, p. 157. On notera que l'auteur range *chu* dans les formes du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle. Le fait n'est que partiellement vérifié puisque nous relevons le démonstratif dans les siècles qui suivent et jusqu'à nos jours.

4. *Coup d'œil sur l'idiome picard en usage dans l'arrondissement d'Abbeville* (mém. de la Soc. Emul. d'Abbeville, 1833, p. 119-245). Il est vrai qu'il n'y a là rien de suprenant à rencontrer le démonstratif dans cette zone. C'est la persistance de son emploi qui est intéressante ici. Mais il est bon de préciser que le mot n'a pas, à cette date, valeur d'article.

5. Chant n° 8, p. 13 du manuscrit 2029 établi au XIX<sup>e</sup> siècle et intitulé : *Chansons picardes*, BM Amiens, le titre du chant est : *Ech' curé r'nonché*. Voici le début du texte :

« Ed Fienvillers  
*chu* curé autrefois si sage  
 Ed Fienvillers  
 Jure einhui comme in inragé... »

6. Cf. *Almanach du Franc-picard*, 1873. Une chanson, sans nom d'auteur, intitulée : « Tribulations de Jacques Cabochard ». Voici le passage intéressant (extrait du premier couplet) : « Tout feumant, j'bévouet einn'potée avu d'z' amis, *chu* Jean Follet ». Sans qu'on puisse localiser de façon absolue ce texte, il est vraisemblable de supposer qu'il émane d'un auteur des environs d'Amiens (comme c'est le cas pour la grande majorité des œuvres publiées dans le dit Almanach).

7. Dans le poème *chés cacheux d'Airaines* au vers 9/10 :

De l'ensemble des faits dont nous venons de rendre compte il est permis de tirer la conclusion suivante :

1) L'usage de *chu* est très répandu dans les textes du moyen âge qui émanent de localités relativement éloignées de la ligne d'arrêt que nous avons dressée sur la carte p. 187 (article *RLiR* 1973 déjà cité plusieurs fois).

2) Cet usage se perpétue indéniablement dans les œuvres littéraires bien après le XIV<sup>e</sup> siècle et jusqu'à une période récente (XIX<sup>e</sup> siècle).

3) Il est important de préciser que, dans les œuvres littéraires du picard contemporain, le *chu* n'est plus employé que par des auteurs qui usent d'un parler appartenant à la zone délimitée par la ligne d'arrêt précitée.

Ces trois déductions confirment ce que nous écrivions dans le précédent article de la *RLiR* 1973 et nous amènent à nous interroger maintenant sur l'aire d'extension de *chu* vers le sud-ouest, c'est-à-dire la Normandie. Pour mener cette investigation avec profit, nous disposons de l'*Atlas linguistique de la France*<sup>1</sup>, des lexiques du domaine normand et de quelques œuvres littéraires dans ce dialecte.

Commençons par les données de l'*ALF*. Pour nous livrer à cet examen, nous avons retenu les cartes qui contiennent l'article défini masculin : *le* et l'adjectif démonstratif *ce*<sup>2</sup>. Sur une vingtaine de cartes susceptibles de nous intéresser, cinq seulement apportent un renseignement utile. Ces cartes sont : 136 « *le blé est* » ; 262 « *le chemin* » ; 1087 « *dans le pré* » ; 1166 « *le roseau* » et 984 « *dans ce pays* ».

La première constatation à faire est la suivante : les données de l'*ALF* confirment les observations faites dans le précédent article (*RLiR* 1973), à savoir que l'usage du démonstratif est limité, puisque sur environ 20 cartes comptant l'article *le*, quatre cartes seulement révèlent *chu*<sup>3</sup>. La seconde

« h'l'éveinture n'est point nouvelle  
Témoin *chu* Jone Jean d'Nivelles »

et dans *l'fête Saint Denis*, au vers I :

« ché l'onze d' *chu* moés d'octobre »

1. *ALF* par Gilliéron et Edmont (Paris, Champion, 1902).

2. Les quinze cartes suivantes : 249, 285, 395, 403, 650, 655, 727, 772, 856, 1026, 1088, 1139, 1187, 1213 et 1334, comportant l'article masculin, ne révèlent jamais *chu*.

3. Voici les résultats des relevés : 136 : *chu bla* (point 279, Lanchères) et *chu blé* (point 268, Bellengreville). Ce dernier point se trouve dans le domaine dialectal normand. 262. *chu kmin* (point 267, Bouttencourt), 1087 : *din chu pré* (point 279), et *dans chu pré* (pt 268). Les points 267 et 265 (Breilly), en révélant *din ché pré*, viennent confirmer l'observation faite dans la note 2, p. 185 de l'article *RLiR*, 1973, à savoir qu'il s'agit d'une forme singulier (et non pluriel). 1166 : *chu rozyeu* (pt 279) et *chu rozyo* (pt 268).

observation nous paraît d'un plus grand intérêt encore. Bien que nous ne disposions que de la carte 984 pour connaître la traduction picarde de *ce*, nous avons l'attestation de cette forme en dehors du domaine picard et dans une petite fraction au nord-ouest du domaine normand<sup>1</sup>. Accessoirement, nous notons *chu* à Torcieu (point 924, dans l'Ain) et *chou* à Replonges (point 917) tout proche. Cette présence des deux formes *chu* et *chou* corrobore l'hypothèse formulée, à la fin de l'article *RLiR* 1973, quant à l'étymologie du mot (cf. p. 189-191)<sup>2</sup>.

Revenons maintenant au domaine normand. Si nous appuyons les observations faites à partir des cartes de l'*ALF* sur des textes littéraires, nous obtenons de sérieuses confirmations. Dans les *Rimes et poésies jersiaises de*

1. *chu* est présent aux points 279 et 268 (domaine picard) et aux points 394 (Auderville), 395 (Les Moitiers-d'Alonne), Nord-Ouest Cotentin-398 (l'île de Serk), 399 (St-Pierre-Port, dans l'île de Guernesey).

2. Il n'est peut-être pas sans intérêt de mentionner ici que Hécart (*Dictionnaire rouchi*, 1834) note *chu* dans « ce que », traduit par *chu que*. Jules Mousseron, poète patoisant de Denain, Édouard Turbié de Lourches, Jules Quertinier, Paul Boutique et Jean Dauby (tous trois de Valenciennes) connaissent la même forme. Chez Louis Dechristé et Théophile Denis de Douai, Henri Carion de Cambrai et Maurice Thiéry du Ronssoy, « ce que » est rendu par *chou que*. Il s'agit notamment de la variante phonétique. Si nous consultons d'autres auteurs picardisants, nous trouvons ces quelques formes : *su que*, chez Paul Trupin qui appartient à la partie septentrionale du domaine picard, *chan que*, chez Fernand Chêne du Vermandois et Félix Fabart de Fignières (près de Montdidier; ce dernier auteur emploie d'ailleurs concurremment *chou que*), *cho que*, chez Alfred Demont de Saint-Pol-sur-Ternoise, *chin que*, chez Alexandre Desrousseaux, Benoit Vanuxem et Alfred Denis de Lille, *chen que*, chez Louis Pointier du Santerre.

Il est évident que nous avons affaire ici à autant de variantes phonétiques de la forme *chan que* que Flutre enregistre dans son lexique du Moyen picard (p. 218-219 de son ouvrage *Le Moyen picard*, Amiens, 1970), même si cette dernière forme a pu subir une contamination comme le pense Flutre. Je relève moi-même, dans mon « Glossaire du moyen picard », en cours d'élaboration, = *chouq*, *chouque*, dans divers textes du XVIII<sup>e</sup> siècle, à côté de *chu que* au XVII<sup>e</sup> siècle et *chen que* au XVIII<sup>e</sup> siècle dans un texte de la région lilloise.

Il n'est donc pas interdit de voir dans ces formes du moyen picard celles du picard ancien. Les deux leçons de « La chanson des quatre fils Aymon » (éd. Castets, 1909) révèlent *chou* (*ce*) dans le manuscrit B et *chen* (*ce*) dans le manuscrit H 247.

Il est hors de doute que nous sommes en présence de faits qui ne peuvent en aucune façon être confondus avec ceux qui intéressent *chu* dans la partie sud-ouest du domaine picard. Ceci est d'ailleurs confirmé par l'association permanente du démonstratif avec la conjonction (*chu*, ou l'une quelconque des formes admises comme ses variantes, n'est jamais employé seul mais fait partie intégrante de la locution « *ce que* »).

*divers auteurs* <sup>1</sup>, nous notons l'emploi généralisé du démonstratif *chu* et nous découvrons même qu'il a un féminin : *chute* <sup>2</sup>. Dans un roman récent, écrit dans les parlers du nord-ouest Cotentin, *chu* est omniprésent <sup>3</sup>.

En conjuguant les données de l'*ALF* avec les attestations littéraires et les relevés des divers lexiques normands, nous sommes amené à dire que la forme *chu* est, chez nos voisins, la variante chuintante de *su*, forme très répandue jusqu'aux confins de la Picardie. La présence de *chu* dans une zone relativement restreinte du domaine picard et du domaine normand — sans lien géographique — (et les attestations de la Bresse relevées plus haut, dans l'*ALF*, ne font que renforcer l'observation), nous permettent d'affirmer que nous avons affaire à une forme spontanée, comparable à certains phénomènes de palatalisation constatés par ailleurs <sup>4</sup>. Pour être plus précis, il conviendrait de dire que *chu* se présente aux deux extrémités du domaine linguistique normand : à l'extrême nord-est — cf. les attestations de Fresnay (*Memento du patois normand en usage dans le Pays de Caux*, Rouen, 1885) à la page 67 — et à l'extrême nord-ouest (Cotentin et îles anglo-normandes) comme le prouvent les divers exemples cités par Moisy (*Dictionnaire normand* p. 138), exemples empruntés à des textes du XIV<sup>e</sup> siècle <sup>5</sup>.

Cette investigation aussi poussée que possible à propos de *chu*, à partir des documents dont nous pouvions disposer depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, nous conduit maintenant à nous poser des questions au sujet de textes littéraires médiévaux qui contiennent le démonstratif. Ceux-ci, à notre connaissance, n'ont fait l'objet d'aucune recherche particulière à cet égard.

Nous avons commencé cette exploration par l'étude du mot chez Robert

1. Réunies et mises en ordre par M. A. Mourant, Jersey et Philippe Touzel, Falle, 1865 (BM Amiens, cote : 43064).

2. Voici quelques exemples pris au hasard : p. 8 : « comme i bève de *chu* vin » ; p. 32 : « vint ocoure embelli *chute* ben triste journée » ; p. 62 = « as-tu veu *chu* doux regard » ; p. 225 : « pour aller à *chute* fête ».

3. *Zabeth*, roman en langue normande d'André Louis, préface de Fernand Lechanteur (Coutances, O.C.E.P., 1969, 211 p.). Voici quelques exemples : « *chu temps-lo* » (p. 15), « *chu maôdit vent* » (p. 16), « pendant *chu temps-lo* » (p. 25), « *chu maôneit co ...* » (p. 35).

4. Cf. mon article de la *RLiR*, juillet-décembre 1966, « Traitement spécial du l à l'initiale dans une zone nettement circonscrite du Nord-Amiénois » (p. 374-389).

5. Il serait intéressant que d'autres travaux sur le normand viennent approfondir les données pour mieux marquer la répartition des formes *chu/su* en Normandie. Les données de l'*ALF*, en tout cas, qui sont confirmées par nos recherches dans le domaine picard, pourraient l'être de semblable manière dans la province voisine de la nôtre.

de Clari (cf. article cité note 1 *supra*) ; nous la poursuivons aujourd'hui avec deux séries d'œuvres du moyen âge assez mal connues.

Abordons celle qui, incontestablement, appartient au domaine picard. Il s'agit de *Le ju de le capete martinet* attribué à Mahiu le Poirier. L'œuvre, en réalité, comprend trois parties dont seule la seconde est publiée sous le titre précité<sup>1</sup>. En ne considérant que l'adjectif démonstratif, nous sommes en mesure de dire que l'auteur emploie six fois *chu* au régime direct<sup>2</sup>. Les autres formes du démonstratif sont *che* (vers 318), *chel* (vers 390) au régime direct masculin ; *chele* (4 fois : vers 174, 334, 428, 500) au régime direct féminin et pour le démonstratif lointain ; *chest* (vers 446) — régime direct masculin et *cheste* (vers 482) — régime direct féminin pour le démonstratif prochain.

Nous ne reviendrons pas sur l'affirmation de Gaston Raynaud : « L'étude de la langue permet d'affirmer qu'il (Mahiu li Poirier) était originaire du Nord de la France ». Le problème qui s'offre à nous, en effet, est quelque peu différent et se pose en ces termes : le trouvère picard peut-il appartenir à une autre région que celle que nous connaissons bien désormais et qui est, dans ses grandes lignes, délimitée par le rayonnement de *chu* ? Nous pensons pouvoir déduire de toutes les recherches précédemment menées que Mahui li Poirier est originaire de la région d'Abbeville ou d'Amiens.

En effet, en plus des considérations se rapportant à la présence de *chu*, nous devons nous arrêter un moment sur le titre lui-même : *le capete martinet* désigne le jeu de colin-maillard. Nous avons entrepris de relever les expressions picardes modernes désignant ce jeu et nous sommes parvenu à des résultats révélateurs.

Le jeu de colin-maillard, très répandu en Picardie, comme dans d'autres régions de France, porte des noms variés que nos enquêtes dialectologiques pourtant très poussées n'ont pas toujours pu faire surgir en raison de la disparition progressive des bons sujets parlant le picard. Les matériaux que nous possédons, indépendamment des lexiques publiés ou inédits, sont tout de même suffisants comme nous allons le voir en les examinant de près. Corblet, dans son « Glossaire picard »<sup>3</sup> cite *caplette* (jeu de colin-maillard)

1. L'auteur a laissé trois poèmes allégoriques : 1<sup>re</sup> pièce : *le court d'amour que Mahius li Porriers fist*, qui comporte plus de 4 400 vers (écrit après 1275) ; 2<sup>e</sup> pièce : *le jeu de le capete Martinet*, 553 vers, in Romania, 1881, tome X, p. 519-532 par G. Raynaud (fin XIII<sup>e</sup> siècle ou début XIV<sup>e</sup>) ; 3<sup>e</sup> pièce : *suite de le court d'amours* (plus de 5 000 vers). Il serait souhaitable d'envisager la publication des inédits pour parfaire la connaissance de l'œuvre.

2. V. II, 42, 47 104, 353, 381.

3. Cf. *supra* note 21. Edmont (*Lexique saint-polois*) connaît *kabouri*.

et un synonyme *catrabeuse* mais ne localise pas le premier mot. Dergny<sup>1</sup> par contre, localise *caplette* (s.f.) à Ailly-le-Haut-Clocher (Ab 110) et *cata-breux* (ou *quatrabreux*) à Long (Ab 131) et à Airaines (Am 32). Les enquêtes récentes que nous avons faites apportent ces formes : *jüé a klonyote*, à Mons-en-chaussée (Pé 125) ; *jüé a kafuma*, à Hesbécourt (Pé 78) ; *jüé a kafama*, au Ronsoy (Pé 55) ; *jüé a kafoumo*, à Vraignes-en-Vermontois (Pé 113) ; *jüé a muche kou*, à Flers (Pé 12) ; *jüé a kolin mayon*, à Ribemont-sur-Ancre (Am 48). Plus à l'ouest du domaine picard, nous avons : *jüé a katableuze*, à Allonville (Am 65) ; *jüé ale fourtchète*, à Rubempré (Am 11) ; *jüé a kanpète* à Fieffes (Dl 63) ; *jüé a kapète*, à Molliens-au-Bois (Am 22). Jean-Baptiste Carton relève à Long (Ab 131)<sup>2</sup> : *kaplète bornyète* et nous avons à Frohen-le-Grand (Dl 4) : *jüé a kaplète*. Les points d'enquêtes sont en nombre suffisant pour indiquer une tendance : la forme *kapète* (et son dérivé indiscutable : *kaplète*) existent à l'ouest de notre zone d'exploration c'est-à-dire là où précisément nous observons la présence du démonstratif *chu*. Il faut, bien sûr, se garder de déductions hâtives. C'est la raison pour laquelle nous avons recherché l'existence possible d'une forme *kapète* (avec variantes ou dérivés) dans le reste du domaine picard : toutes les tentatives sont restées vaines. Par contre, les dictionnaires normands de Maze et de Moisy<sup>3</sup> notamment attestent une forme *capifol*, issue de l'ancien français *chapefol*, qu'on trouve dans Godefroy ainsi définie : « Sorte de jeu tenant du colin-maillard », ce nom étant, selon Cotgrave, tout simplement « chapeau de fou » (qui servait à recouvrir la tête du joueur). Il est impossible de ne pas être frappé par la similitude des formes normandes avec celles que nous connaissons dans la région d'Abbeville et un peu au nord d'Amiens. Il y a donc un recouvrement incontestable entre la zone de *chu* et celle du type *kapète/kaplète*<sup>4</sup> qui nous entraîne à supposer que Mahiu li Poriier peut fort bien être originaire de cette région<sup>5</sup>.

1. *Usages, coutumes et croyances ou Livre des choses curieuses* — 2 vol. in-8°, Abbeville, Wincler, 1885 et 1888 (cf. tome I, p. 200).

2. *Glossaire picard du parler de Long*, tome XIV de la collection d'Eklitra, Amiens, 1971.

3. Maze, *Étude sur le langage de la banlieue du Havre*, Paris, 1903 et Moisy, *Dictionnaire du patois normand*, Caen, 1886.

4. Ajoutons, pour être complet, cette observation de Raynaud : « ce jeu de le *capete martinet*... où le bandeau était peut-être remplacé par une *capete* ou petite chape fait évidemment allusion à la chape de Saint-Martin, dont la popularité au moyen âge se trouve justifiée une fois de plus. »

5. Sans compter que le nom même de l'auteur supposé, sur lequel nous n'allons

Nous abordons maintenant une seconde série d'œuvres dont l'examen va s'avérer un peu plus délicat.

Godedroy, en citant à l'article *chu*, des exemples extraits de « Gaufrey », nous incite à mieux connaître cette œuvre dans son édition unique <sup>1</sup>.

En lisant les 10.731 vers alexandrins qui constituent cette chanson, datant selon toute vraisemblance du XIII<sup>e</sup> siècle, nous avons porté notre attention, comme pour *La conquête de Constantinople* de Robert de Clari, sur les démonstratifs et nous avons dressé le tableau que nous jugeons utile de reproduire ici :

Masculin singulier :

	I démonstratif lointain	II dém. prochain
suj.	<i>chel</i>	
	<i>chil</i>	<i>chest</i>
	<i>chu</i>	
rég. dir.	(i) <i>chel</i>	
	<i>chil</i>	(i) <i>chest</i>
	(i) <i>chu</i>	
rég. ind.	(i) <i>chelui</i>	(i) <i>chesti</i>

Donnons, à titre indicatif, les formes féminines :

	I dém. lointain	II dém. prochain
suj.	<i>chele</i>	<i>cheste</i>
rég. dir.	(i) <i>chele</i>	(i) <i>cheste</i>

La forme du pluriel, pour les deux genres, est (i)*ches*.

La forme (i)*chu*, que nous retenons en priorité, est relevée 26 fois en tout (dont trois fois sous la forme archaïque *ichu* <sup>2</sup>).

Nous avons tout lieu de penser que cette chanson est écrite dans un parler appartenant à la région dont nous avons défini les contours. Cependant, pour nous en assurer complètement, il convient d'examiner un nouvel élément. Il s'agit de la forme (i)*chen*, pronom démonstratif que nous relevons

pas nous étendre ici, existe en Picardie. Citons, en 1277, une *Maroie le Porriere*, relevée par Boudon (p. 27) dans le Cueiloir cité supra à la note 13.

1. *Gaufrey* chanson de geste publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique de Montpellier par Guessard et Chabaille, Paris, Vieweg, 1859, 331 p.

2. *chu*, forme unique pour le sujet et le régime, n'est relevée que deux fois dans la première fonction (vers 1572, 6705) tandis que dans la seconde nous avons : vers 110, 2252, 2639, 2687, 2770, 3182, 3502, 3947, 4144, 4288, 4354, 4699, 5025, 5790, 6260, 7254, 8941, 8953, 9175, 9484. Avec *ichu*, vers 2206, 6172, 10414.

dans le texte avec le sens de « ce » (ou « cela »). Cette forme est omniprésente, alors que *che* (variante *ch'*), normalement attendue, n'apparaît que très rarement.

Si nous en croyons certains grammairiens de l'ancien français, (*i*)*chen* appartient au domaine normand<sup>1</sup>. S'il en est ainsi, « Gaufrey » n'est pas l'œuvre d'un picard, mais celle d'un normand.

J'ai d'abord été tenté, compte tenu des données de l'*ALF* exposées plus haut, d'orienter mes recherches dans cette direction, mais l'abondance des formes en *ch* dans la chanson m'a fait longtemps hésiter<sup>2</sup>. S'il est vrai que le normand possède beaucoup d'affinités avec le picard<sup>3</sup>, nous ne sommes pas autorisé pour autant à retenir *chen* comme preuve suffisante amenant à considérer « Gaufrey » comme une œuvre normand. La forme est, en effet, attestée en dehors du domaine normand. Si nous consultons Rydberg<sup>4</sup>, nous nous apercevons que les formes masculines nasalisées peuvent appartenir aussi à l'est, au nord-est et au sud-est<sup>5</sup>. Que déduire de tout cela sinon que la nasalisation, qui se produit au niveau du démonstratif *che*, ne peut en aucune façon avoir de critère absolu.

Il paraît donc fort plausible que « Gaufrey » est l'œuvre d'un scribe picard des confins de la Normandie, ce qui pourrait expliquer l'abondance de *chen*, la forme nasalisée.

Un dernier point, non négligeable, peut être encore retenu pour admettre définitivement « Gaufrey » comme une œuvre picarde. Si dans l'*ALF* de Gilliéron, nous tirons un trait entre Granville et Vernon, nous nous apercevons qu'au sud de celui-ci apparaissent des mots tels que « chat » et « chien »

1. C'est ainsi que Moignet, *Grammaire de l'ancien français* — Paris, Klincksieck, 1973, écrit, en page 43, dans le chapitre des mots démonstratifs : « en normand, on note la forme nasalisée *cen* » (ce qui importe pour nous ici c'est moins l'absence de la chuintante que le problème de la nasalisation de la voyelle).

2. Arrivé à ce stade de la réflexion, j'ai consulté mon ami Claude Régnier, Professeur à la Sorbonne, qui m'a vivement engagé à approfondir la question en consultant un certain nombre d'ouvrages faisant état de la forme *cen*. Qu'il soit ici vivement remercié pour les utiles indications que m'a données sa lettre du 9 avril 1975.

3. On fera bien, pour s'en rendre compte, de prendre connaissance de l'excellente thèse de Lepelley, *Le parler du val de Saire (Manche)*, Lille, 1973, 540 p.

4. *Zur Geschichte des französischen*, II,4, Monosyllaba in französischen, p. 663.

5. Voici ce qu'écrit cet auteur, p. 660, de l'ouvrage cité à la note précédente : « Endlich ist daran zu erinnern das die erwähnten nasalisierten Pronominalformen keineswegs für das normannische oder den Süd Westen legentümlich sind, sondern eben in Osten, Süd-wie auch Nordosten, auftreten, während sie anderwärts fehlen ». Le Tobler-Lonmarsch, tome III, p. 78 donne pour *cen* un grand nombre de références.

alors qu'au nord c'est *cat* et *quien* qui existent. Or, en lisant la chanson, on observe aussi le maintien du *k* initial. C'est dire que le recouplement est suffisant pour éliminer les zones normales du *chu* (essentiellement la partie nord-ouest). Nous ne pouvons parfaire valablement l'étude de « *Gaufrey* » sans nous préoccuper en même temps du manuscrit de Montpellier dont notre chanson fait partie. Il s'agit effectivement d'un ensemble dont nous avons fait mention dans la préface d'une autre œuvre : *Doon de Maience*<sup>1</sup>. Dans la préface de cette édition, M. A. Pey donne d'utiles précisions qu'il nous faut rapporter ici.

Le manuscrit de Montpellier comprend la plupart des poèmes de la grande geste de Doon de Mayence : *Doon de Maience*, *Gaufrey*, *Ogier de Dannemarche*, *Gui de Nanteuil*, *Maugis d'Aigremont*, *L'amachour de Monbranc*, *Les quatre fils Aymon*.

En page viij de la préface, nous lisons ces lignes : « Notre trouvère ne s'est nommé nulle part. Sa patrie nous est également inconnue. On pourrait peut-être inférer d'un passage où il fait l'éloge des descendants de Godefroy qu'il appartenait au Nord-Est de la France, mais ce n'est là qu'une pure conjecture, à peine corroborée par l'orthographe picarde de notre principal manuscrit et par la date du lieu où le second fut écrit. » Ce passage est à rapprocher de celui que nous relevons sous la plume de Guessard et Chabaille dans la préface de « *Gaufrey* » : « Écrits dans le même dialecte, le poème de Doon et celui de *Gaufrey*<sup>2</sup> ». Nous sommes en mesure d'apporter la preuve de cette assertion grâce au relevé des démonstratifs que nous avons opéré dans le poème de « *Doon de Maience* ». En voici le tableau :

Masculin singulier :

	I dém. lointain	II dém. prochain
suj.	<i>chel</i> (i) <i>chil</i>	<i>chist</i> <i>chest</i>
rég. dir.	(i) <i>chel</i> <i>chil</i> (i) <i>chu</i>	(i) <i>chest</i>
rég. ind.	<i>cheli</i>	

1. *Doon de Maience*, publié par M. A. Pey, Paris, Vieweg, 1859, poème de 11 505 vers qui se compose de deux parties principales.

2. Il restera à vérifier ultérieurement cette affirmation (p. Xij) de la préface de *Doon de Maience* : « Tous les poèmes que renferme le manuscrit de Montpellier ont été écrits ou réécrits en dialecte picard, ainsi qu'on s'en apercevra aisément à la lecture des textes. »

Féminin singulier :

I dém. lointain	II dém. prochain
suj. <i>chele</i>	(i) <i>cheste</i>
rég. dir. (i) <i>chele</i>	(i) <i>cheste</i>

La forme du pluriel pour les deux genres est *ches*, (variante graphique : *chez*).

Une rapide comparaison avec le tableau des démonstratifs dans « Gaufrey » ne laisse apparaître que de légères différences : l'absence de *chu* au sujet. dans « Doon » et la présence de *chist* (absence dans « Gaufrey ») <sup>1</sup>.

Si, d'hasard, le scribe n'est pas le même pour les deux textes, la langue employée quant à elle est incontestablement la même. Parvenu à ce stade de notre investigation, nous devons admettre que les auteurs Guessard et Chabaille d'une part et Pey d'autre part ont vu juste en considérant le texte comme picard. Nous sommes cependant en mesure désormais d'apporter une précision plus grande : le scribe (ou les scribes) appartient (ou appartient) à la zone de *chu*, c'est à dire à la frange normano-picarde que nous avons définie aussi soigneusement que possible.

Nous pourrions nous contenter de cette exploration et mettre un point final à notre étude. Si nous ne le faisons pas encore c'est que nous tenons à nous pencher rapidement sur les quatre autres chansons qui constituent le manuscrit de Montpellier. Pour « Ogier de Dannemarche » nous ne disposons d'aucune édition susceptible de nous éclairer <sup>2</sup>. Par contre, nous sommes assez bien pourvus pour « Gui de Nanteuil ». Nous avons tout d'abord à notre disposition l'édition Meyer <sup>3</sup> et ensuite celle, plus récente, de James R MC Cormack <sup>4</sup>. Il ne faut pas négliger non plus la sérieuse étude de J. Monfrin <sup>5</sup>.

1. La fréquence de (i)*chu* : 25 fois dans « Doon » (dont 4 fois *ichu*) rejoint celle constatée dans « Gaufrey ».

2. Il serait souhaitable qu'une édition de cette œuvre soit envisagée par un médiéviste à partir du manuscrit H 247 de Montpellier, manuscrit que j'ai eu le plaisir d'avoir entre les mains, à la Bibliothèque Nationale, en décembre 1975.

3. *Gui de Nanteuil*, chanson de geste publiée pour la première fois d'après le manuscrit de Montpellier et de Venise par M. P. Meyer, Paris, Vieweg, 1861.

4. *Gui de Nanteuil*, chanson de geste, éd. critique par James R M C Cormack, Genève, Droz, 1970, 417 p.

5. *Fragments d'un manuscrit de Guy de Nanteuil*, Romania, t. LXXV, 1954, p. 211-230.

A partir de ces travaux nous pouvons dresser le tableau suivant des démonstratifs dans la Chanson :

Masculin singulier :

	I dém. lointain	II dém. prochain
suj.	<i>chil</i>	<i>chest</i>
rég. dir.	<i>chel</i>	<i>chest</i>
	<i>chu</i> (deux fois)	
rég. indir.	<i>cheli</i>	

Féminin :

	I dém. lointain	II dém. prochain
rég.	<i>chele</i>	<i>cheste</i> <i>icheste</i>

Les formes du pluriel sont *chil* pour le masculin et *chez* pour les deux genres.

Ce tableau appelle un bref commentaire. La présence de *chu* dans la chanson permet de penser que le scribe est resté le même (ou qu'il s'agit tout au moins d'un autre personnage appartenant au même domaine linguistique) que pour celles que nous avons examinées précédemment : « Doon de Maience » et « Gaufrey »<sup>1</sup>. Pour « Maugis d'Aigremont », nous disposons d'une édition convenable émanant de Ferdinand Castets<sup>2</sup>. Du dépouillement du texte, nous extrayons le tableau des démonstratifs :

A. *Adjectifs* :

Masculin

	I dém. lointain	II dém. prochain
suj.	(i) <i>chil</i>	
rég.	<i>chel</i>	<i>chest</i>
	<i>icheli</i>	<i>chestui</i>

Féminin :

Nous notons simplement *icheste* au régime (II)

1. Nous tenons à préciser ici que nous ne sommes pas d'accord avec l'affirmation de J R M C Cormack (cf. c. iii, p. 83) selon laquelle « *chel* paraît être devenu *chu* dans une position préconsonantale... » Pour nous, il s'agit de deux mots nettement distincts et concurrentiels.

2. *Maugis d'Aigremont*, chanson de geste, texte publié d'après le manuscrit de Montpellier par F. Castets, Montpellier, Coulet, 1893, 416 p.

Pluriel = néant.

**B. Pronoms :**

Nous relevons seulement *chil* sujet. masc., *chen*, *ichen*, *ch'* au neutre.

L'absence de *chu* ne prouve pas nécessairement que l'auteur (ou les auteurs) n'est (ou ne sont) plus le(s) même(s) que pour les autres chansons. Ce qui est sûr c'est que nous avons toujours affaire à un picard<sup>1</sup>. Pour l'*Amachour de Monbranc*, nous sommes dans le même cas que pour *Ogier de Dannemarache*. Seule une indication fournie par F. Castets dans l'édition de *Maugis d'Aigremont* nous autorise à considérer que l'œuvre émane du même scribe (ou d'un picard comme lui). Cette indication la voici : « La version du Ms H 847 de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier y est suivie du *Vivien de Monbranc* et d'un texte incomplet de la *Chanson des Fils Aymon*. Le dialecte est picard comme pour le reste du volume. » La *Chanson des quatre fils Aymon* bénéficie de deux leçons picardes<sup>2</sup>. Cependant les passages cités de la seconde leçon (H 247) ne révèlent pas la présence de *chu*. Les autres démonstratifs, qui apparaissent trop rarement, ne permettent pas de dresser un tableau aussi complet que ceux que nous avons pour les autres chansons de geste.

Voici cependant ce que nous relevons :

Masculin singulier :

I dém. lointain

II dém. prochain

suj. *chil*

rég. dir. *chel*

Féminin singulier :

I

II

rég. dir. *chele*

*icheste*

Pluriel masculin : *chil*

Neutre singulier = *chen*

1. Dans le Ms H 247, le *Maugis* est réduit de moitié ; *chu* aurait pu très bien être relevé dans la partie manquante.

2. Se reporter à la publication de Ferdinand Castets *La Chanson des quatre fils Aymon*, Montpellier, 1909, 998 p. et notamment aux pages qui précèdent le texte lui-même. Les deux manuscrits émanant chacun d'un scribe picard sont le Ms 775 (cf. p. 150 et suivantes) et, bien évidemment, le Ms H 247 de la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier.

Quoi qu'il en soit, et compte tenu de l'extrême complexité du problème, pour de multiples raisons que le lecteur médiéviste comprendra aisément, il est à peu près assuré que le « copiste » est resté le même tout au long de ces quelque 55 000 vers qui constituent l'ensemble de la geste<sup>1</sup>. Si ce premier point semble acquis, il ne paraît pas audacieux de supposer que le « copiste » picard appartenait à la région où *chu* nous est apparu être d'un usage relativement courant au moyen âge.

Ces nouvelles recherches concernant *chu* démonstratif-article picard nous paraissent revêtir un certain intérêt à la fois pour la connaissance de l'évolution de l'usage d'une forme depuis longtemps attestée comme démonstratif dans une zone relativement peu étendue de la Picardie linguistique<sup>2</sup> et pour l'éventuelle localisation d'œuvres (ou de copies d'œuvres) appartenant à la littérature de notre pays. Sans qu'on puisse se montrer trop absolu sur un terrain d'une exploitation assez malaisée, plusieurs recoupements (qui éliminent notamment l'éventualité d'auteurs ou de copistes étrangers à la Picardie) nous amènent à accepter, avec prudence, la partie sud-ouest du domaine linguistique comme région originaire de ces personnages inconnus<sup>3</sup>.

René DEBRIE.

1. F. Castets (ouvrage cité à la note précédente) écrit d'ailleurs ces lignes significatives à la page 159 « ... le copiste fatigué sans doute de son interminable tâche a supprimé environ le quart du texte qu'il reproduisait. Le manuscrit H 247 est d'ailleurs incomplet. »

2. Alors que *chus* apparaissait au cas sujet chez Robert de Clari, nous ne l'avons qu'au cas régime, sous la forme *chu*, dans nos textes de la « geste de Doon de Maience ». J'aurais tendance à expliquer la chose par le fait que la « copie » de la Geste est postérieure (xive siècle) à « La Conquête de Constantinople » (xiii<sup>e</sup> siècle).

3. Ainsi l'observation de J. Monfrin (article *Romania* cité note 5 p. 75) selon laquelle « (la plupart des traits qui viennent d'être signalés sont des picardismes...), l'absence d'autres traits caractéristiques empêche de localiser la copie dans la région picarde », ne serait plus valable désormais.